Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Valorisation touristique			
Ancien Code	ECTO3B61VAT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3610		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Didier SAINT-JEAN** (didier.saint-jean@helha.be) Julie BERTOUILLE (julie.bertouille@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à développer chez l'étudiant.e un regard critique sur les pratiques de valorisation touristiques contemporaines, notamment en termes de développement de l'attractivité des territoires tout en considérant les formes émergentes de tourisme alternatif, telles que le e-tourisme.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
- 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes
- 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
- 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
- 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
- 4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage visés sont repris dans chaque description des activités d'apprentissage composant cette unité d'enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B61VATA	E-tourisme	12 h / 1 C
ECTO3B61VATB	Valorisation du territoire	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO3B61VATA	E-tourisme	10
ECTO3B61VATB	Valorisation du territoire	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences au sein de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

E-tourisme			
Ancien Code	4_ECTO3B61VATA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3611		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Julie BERTOUILLE** (julie.bertouille@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage est:
- Appréhender l'environnement de l'e-tourisme
- Sensibiliser aux nouveaux usages numériques ayant un impact sur un site ou un hébergement touristique
- Comprendre les enjeux de l'e-tourisme et les principaux outils utilisés

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:
- Développer des pistes de réflexion concrètes sur les dispositifs à mettre en place pour un développement numérique efficace
- Appréhender la prise en charge de la réputation digitale dans le milieu du tourisme
- D'évaluer et d'élaborer des stratégies touristiques
- D'identifier les nouvelles opportunités qu'offre les plateformes digitales

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Découvrir le "e-tourisme"
Sensibiliser aux nouvelles tendances, enjeux et outils de l'e-tourisme
Comment développer la notoriété d'un site ou hébergement touristique grâce au web
Évaluer et élaborer des stratégies digitales pour un site ou un hébergement touristique

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Mise en situation, travail en équipe ou individuel en classe (lecture, exercices, réflexion, recherches, ...)

Explications théoriques et exercices d'application

Présentations orales

Approche interactive

Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions/réponses avant évaluation

Objectifs en fin de chapitre

Evaluation formative

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum,
directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront postées surConnectEDau regard de l'UE.

Si l'étudiant n'a pas souhaitéparticiper à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité
d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera:

-à la 1ersession:sur la matière du Q1 de l'année N , via un examen écrit pour 100%

-à la 2esession:sur la matière du Q1 de l'année N via à un examen écrit pour 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux

autres parties de l’évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d’apprentissage de l’UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d’évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Valorisation du territoire			
Ancien Code	4_ECTO3B61VATB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3612		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Didier SAINT-JEAN** (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le territoire et ses caractéristiques sont une composante essentielle de tout produit touristique. Le développement de l'attractivité touristique et de l'hospitalité des territoires constitue, dès lors, un enjeu majeur pour de nombreux acteurs du secteurs du Tourisme et des Loisirs. Cette AA vise à outiller l'étudiant.e à développer ses capacités d'analyse des opportunités de valorisation territoriale et à développer sa créativité quant aux idées originales pour valoriser des sites touristiques moins connus.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, il est attendu de l'étudiant.e qu'il/elle soit capable de

- Comprendre les principes de base et enjeux liés à la valorisation du territoire;
- Explorer le potentiel des ressources d'un territoire (patrimoines naturel, environnemental, architectural, humain,...) en vue de renforcer son attractivité touristique;
- Considérer différentes méthodes de valorisation du territoire;

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette AA mobilisera notamment les contenus d'apprentissage suivants:

Notions de territoire;
Principes de la valorisation du territoire;
Ressources et contraintes territoriales;
Modèles novateurs de valorisation du territoire (collectivités locales, ciné-tourisme, insolites, animations culturelles...);

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Etudes de cas
Présentation de projets originaux
Travail d'équipe

La visite obligatoire d'un territoire caractérisé par un projet de valorisation touristique et/ou d'un salon orienté

développement durable sera éventuellement organisée.
Un rapport d'analyse peut être demandé à l'étudiant.e suite à cette/ces visite(s).

Les notes de l'étudiant.e font partie intégrante de la matière pouvant faire l'objet d'une évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant ou en dehors des séances.

Sources et références

Etudes de cas, sites Internet et ouvrages spécialisés tels que :

Chamard, C., Gayet, J., Alaux, C., Gollain, V., Boisvert, Y. (2014). Le marketing territorial, comment développer l'attractivité et l'hospitalité des territoires

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours;
Tous les supports numériques présentés en cours et/ou accessibles via Connected;

Ressources sur Padlet.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Sesssion 1:
100% Evalué sur la présentation en classe d'une valorisation de territoire (au choix de l'étudiant.e)

Session Q3:

100% Evalué sur la présentation en classe d'une valorisation de territoire (au choix de l'étudiant.e)

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront les mêmes que celles ci-dessus.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l’Unité d’Enseignement est constituée d’une seule Activité d’Apprentissage, la note obtenue pour l’activité d’apprentissage est reportée automatiquement à la note de l’Unité d’Enseignement.

Si l’Unité d’Enseignement est constituée de plusieurs Activités d’Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d’échec à une Activité d’Apprentissage (AA) qui la compose, l’Unité d’enseignement ne sera pas validée. En cas d’échec à une ou plusieurs AA, la note de l’UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l’unité d’enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d’apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d’Apprentissage composant l’Unité d’Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l’Unité d’Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l’autre/les autres activités d’apprentissage composant l’UE.

Aussi, la non-présentation d’une partie d’une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d’un examen) entraînera la mention PP pour l’ensemble de l’activité d’apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l’évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d’apprentissage de l’UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d’évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).